



CASADEQUAT
Laurine LE BELLEC
Entreprise Individuelle

ACCOMPAGNEMENT D'UN CHANTIER D'ARCHITECTRE D'INTERIEUR :

Définition du périmètre d'accompagnement,
conditions générales de vente & charte
d'engagement

Guide de la relation
HOMER® – CLIENT - ARTISAN

Ce guide est aussi une charte d'engagement, il a pour mission de détailler les conditions générales de vente avec clarté.



Pourquoi ce guide ?

Compréhension et communication : maîtres mots !

Vous avez un projet de rénovation / d'aménagement intérieur de votre maison ou de votre investissement locatif.

En tant que client maître d'ouvrage, votre rôle sera de recruter les bonnes personnes pour vous aider à mener à bien votre projet.

Un chantier qui se déroule avec succès ne commence pas le jour où l'équipe d'artisans arrive chez vous : il démarre bien en amont, par une phase d'analyse et de recherche poussée, qui vous aidera à éviter toutes sortes d'erreurs, d'oublis, de regrets ... et vous permettra de tirer le meilleur parti de vos murs, en fonction de votre espace et de vos besoins.

L'objectif de l'accompagnement HOMER© et de la méthodologie H.O.M.E.© (Habite et Optimise Mon Espace) que j'utilise, est de vous permettre de réaliser un projet de maison qui réponde à vos besoins quotidiens, en anticipant au maximum tous les besoins et contraintes, et en évitant les « *si j'avais su* » qui arrivent souvent au moment du chantier ... ou après le chantier.

La méthodologie H.O.M.E. place l'Habitant et les Co-Habitants au cœur du projet. Vous serez ma principale source d'inspiration.

Mon rôle sera de vous accompagner, d'écouter vos besoins et de les traduire graphiquement parlant, mais vous gardez le rôle principal dans votre projet !

Ce document est une charte qui permet de clarifier le rôle et la responsabilité de chacun tout au long du chantier et dans les 10 années suivant la fin du chantier. Il vaut pour conditions générales de vente.

CASADEQUAT
Laurine LE BELLEC
Entreprise Individuelle

Déroulé de votre projet

Compréhension et communication : maîtres mots !

Voici les 4 points capitaux pour un chantier serein :



COMPRENDRE

- Votre situation
- Vos objectifs
- Vos besoins quotidiens, dans le détail
- Vos goûts
- Votre espace
- Vos contraintes



DESSINER

- Toutes les possibilités correspondant à votre cahier des charges
- Suggérer le potentiel qui n'est pas restreint au cahier des charges



CONTRÔLER

- La faisabilité du projet
- Les solutions techniques de mise-en-œuvre
- La rentabilité de l'investissement



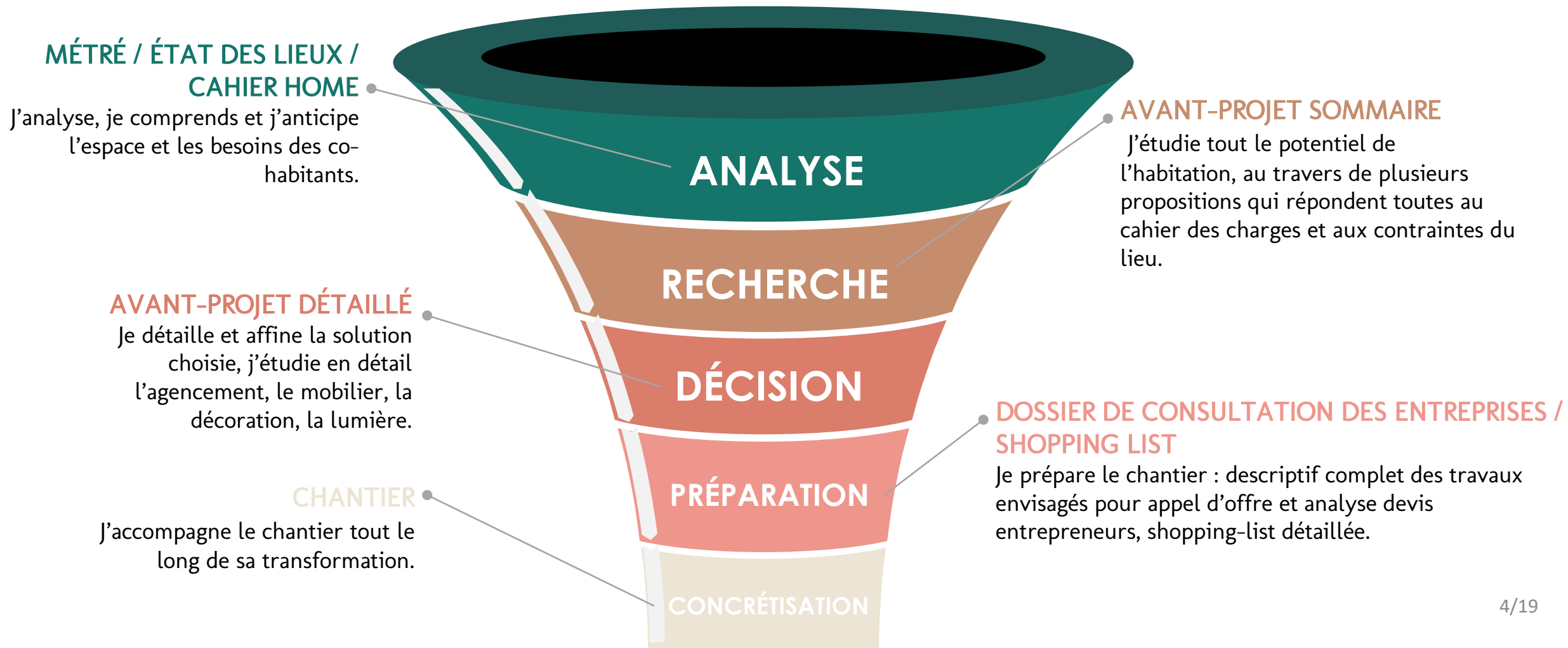
EXÉCUTER

- Décrire tous les besoins du chantier
- Choisir les entreprises
- Signer les plans définitifs
- Préparer le terrain
- Vivre le chantier, communiquer, être souple face aux imprévus
- Emménager et célébrer !

La méthodologie H.O.M.E.®

Une étude qui permet d'affiner le projet étape par étape en étant certain d'avancer sereinement grâce à une philosophie de l'anticipation et de la compréhension des Habitants.

Une collaboration souple qui laisse les clients libres de s'engager ou de se désengager à chaque phase.



Répartition des rôles pour un chantier serein

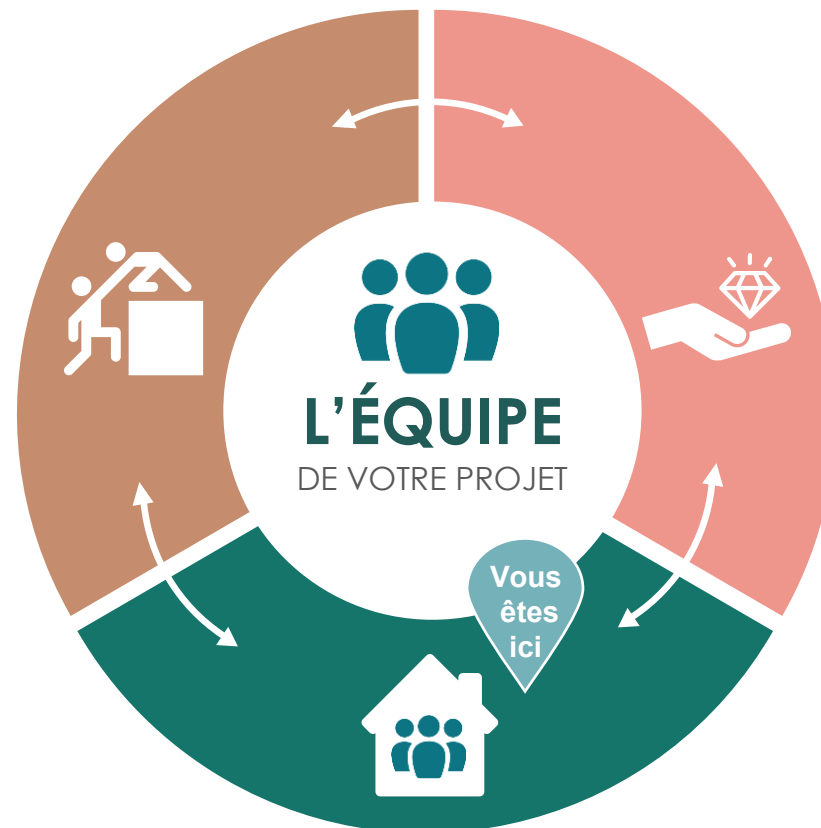
La réalisation de votre projet se fera dans un esprit d'équipe



Laurine LE BELLEC

**Designer d'intérieur HOMER© :
concepteur & coordinateur**

vous conseille, vous accompagne, dessine votre projet, anticipe vos besoins quotidiens, dessine un projet esthétique et ergonomique sur-mesure pour votre foyer, et assure, si le client le souhaite, le suivi de la réalisation du chantier.



Votre équipe d'artisans

Réalisateurs & Garants

apportent leur SAVOIR-FAIRE, au service de la concrétisation de votre projet, se portent garants des faisabilités techniques, du respect des normes en cours, et du respect des délais.



Vous, client

Maître d'ouvrage

maître du projet et de votre chantier.

Rôles de chacun pour un chantier serein



LE CLIENT Maître d'ouvrage



- Seul donneur d'ordre, sur toute la durée du projet et sur tous les volets.
- Communique et contrôle l'anticipation de tous ses besoins sur l'avant-projet et tout le long du chantier.
- Décide et garantit la pertinence de son investissement financier dans le projet.
- Définit son calendrier et s'assure qu'il donne les moyens aux différents intervenants pour qu'il puisse être respecté.
- Est le seul en mesure d'effectuer d'éventuelles négociations des montants des honoraires et des travaux.
- Choisit les entreprises et choisit les matériaux et couleurs parmi un panel proposé.
- Participe aux réunions de chantier ou à minima visite le chantier régulièrement.



CASADEQUAT Designer d'intérieur



- Accompagne le client dans l'expression de ses besoins.
- Anticipe le futur quotidien, l'ergonomie et la circulation du plan.
- Optimise l'espace.
- Harmonise l'esthétique du projet.
- Communique avec les clients.
- Communique avec les entreprises (artisans, bureau d'étude, architecte) et adapte le projet en fonction des contraintes techniques exprimées par ces derniers + les souhaits des clients.
- Accompagne le client dans la préparation du chantier, l'expression de ses demandes auprès de l'entreprise qui réalise les travaux.
- Réalise un suivi esthétique et ergonomique du chantier afin de garantir que le rendu final reste conforme et cohérent avec les besoins et demandes du client établies lors de l'Avant-projet.
- Accompagne le client dans le suivi des dépenses dans le but d'éclairer ses décisions d'investissement.
- Préviens le client à chaque fois qu'un doute apparaît quant au respect de ses demandes.




L'ÉQUIPE D'ARTISANS Réalisateur et garants





- Confirme la faisabilité technique des demandes du client et propose des solutions de mise-en-œuvre adaptées aux contraintes du lieu et dans le respect de l'investissement financier du client.
- Est garant du respect des normes en cours.
- Est assuré pour tous les travaux qu'il réalise.
- Fait signer aux clients des plans d'exécution.
- Réalise les travaux conformément aux solutions proposées et convenues avec le client.
- Est garant du respect des délais annoncés au client.
- Préviens le client à chaque fois qu'une situation non prévue, susceptible d'impacter le coût des travaux, le rendu final, les délais de réalisation se présente.
- A le devoir de mettre en garde le client lorsque ses demandes sont non-conformes aux règles d'art ou aux normes en vigueur.

La méthodologie H.O.M.E.@ : du projet à la concrétisation



Métré, Etat des lieux, cahier des charges H.O.M.E.

-  **Laurine LE BELLEC** analyse, comprend et anticipe : l'espace et les besoins des cohabitants. Le **CLIENT** est impliqué dans l'expressions de leurs besoins.




Validation technique

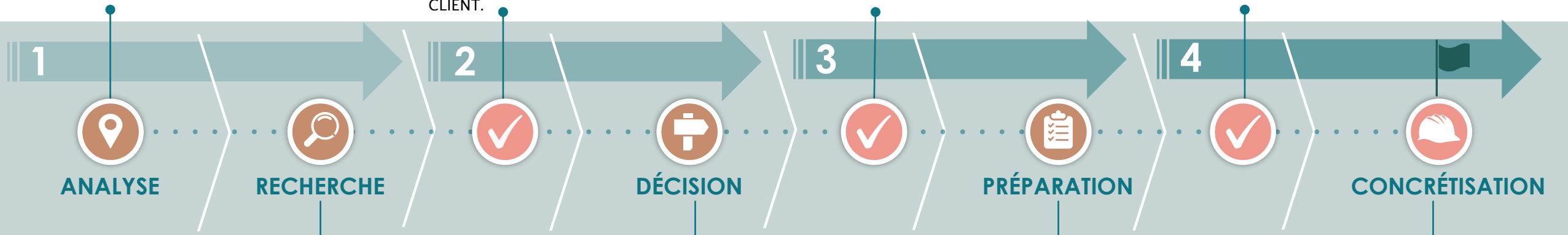
-  Le **CLIENT** présente le projet à des **artisans / bureau d'étude/architecte/Mairie (selon besoin)** et recueille leurs avis / conseils / expertises sur la faisabilité technique du projet.
-  **Laurine LE BELLEC** prend connaissance des avis des experts techniques et les décisions du **CLIENT**.

Validation technique



-  En cas de modification de cloisons / murs / structure bâti :
-  Le **CLIENT** fait valider le plan par un **Bureau d'Etude / syndic de copropriété / mairie**.




Validation technique

-  Le **Maître d'Œuvre / les entreprises intervenant sur le chantier** rédige des devis et expriment les modifications techniques à apporter aux **PLANS D'EXÉCUTION**
-  **Laurine LE BELLEC** réalise les plans d'exécution en suivant les préconisations des entreprises et bureaux d'étude.
-  Le **CLIENT** valide et signe ces devis et plans d'exécution.





Avant-projet sommaire



-  **Laurine LE BELLEC** étudie tout le potentiel de l'habitation, au travers de plusieurs propositions qui répondent au cahier des charges et aux contraintes du lieu.
-  Le **CLIENT** analyse les propositions de **Laurine LE BELLEC** et lui fait part de ses remarques.

-  Homer
-  Client
-  Artisans / Bureaux d'Etude





Avant-projet détaillé

-  Après intégration des préconisations techniques des experts choisis par le client, **Laurine LE BELLEC** détaille et affine la solution choisie par le **CLIENT** et étudie en détail l'agencement, le mobilier, la décoration, la lumière.
- NB : Laurine LE BELLEC** n'est pas apte à encadrer et vérifier les notes de calcul des bureaux d'étude.
-  Le **CLIENT** valide cet avant-projet détaillé.

Dossier de consultation des entreprises, shopping list

-  **Laurine LE BELLEC** facilite la préparation du chantier : descriptif estimatif des travaux lot par lot pour appel d'offre, avant-projet, shopping-list détaillée.
-  Le **CLIENT** choisit l'entreprise qui réalisera les travaux et s'assure que ceux-ci se feront dans de bonnes conditions.

Chantier

-  Les **ENTREPRISES** réalisent le chantier en respectant les normes en cours.
-  **Laurine LE BELLEC** accompagne le chantier tout le long de sa transformation et assure un suivi du projet.
-  Le **CLIENT** suit le chantier, prend des décisions et donne des ordres en cas d'imprévu.
- Toute l'équipe** communique.
-  En fin de chantier, le **CLIENT** signe un PV de réception de travaux auprès des **ENTREPRISES**. La garantie décennale peut alors démarrer.

Dans le cas d'un projet de construction, agrandissement de la surface plancher, surélévation ou modification de façade :

Quel est le rôle du designer d'intérieur HOMER© ?

Si votre projet inclut une mission de construction, agrandissement de la surface plancher, surélévation ou modification de façade, vous devrez faire appel à un architecte HMONP pour concevoir et superviser ces travaux.

La mission du HOMER© sera de définir un agencement intérieur optimisé après que l'architecte ait défini des plans de construction ou modification de façade.

Dans le cas d'une étude de potentiel d'aménagement de l'espace incluant des propositions avec ou sans agrandissement, un projet pourra être esquissé par le HOMER© avant l'intervention de l'architecte HMONP, dans le seul but de la définition des souhaits des clients, afin de servir de base de travail à l'étude et la conception de l'architecte HMONP qui sera garant de la faisabilité du projet.

Cette esquisse ne pourra en aucun cas être considérée comme un plan d'avant-projet ou plan d'exécution..



Les travaux de construction / extension / agrandissement de la surface plancher ou modification de façade seront supervisés par l'architecte HMONP. Toutes les démarches administratives de dépôt de permis / déclaration préalable de travaux / déclaration attestant de l'achèvement et conformité des travaux seront sous sa responsabilité.

La mission de suivi de chantier du HOMER© ne concernera que les travaux d'agencement d'espace, éclairage et décoration intérieure.




NB : en France, en cas de construction / extension, la déclaration d'ouverture de chantier est une formalité qui incombe au maître d'ouvrage (client). [Toutes les infos ici.](#)

La méthodologie H.O.M.E.® en coordination avec un architecte HMONP dans le cadre d'un projet de construction / extension / surélévation / modification façade.




Métré, Etat des lieux, cahier des charges H.O.M.E.

-  **Laurine LE BELLEC** analyse, comprend et anticipe : l'espace et les besoins des cohabitants.
-  Le **CLIENT** est impliqué dans l'expressions de leurs besoins.




Etude architecte HMONP

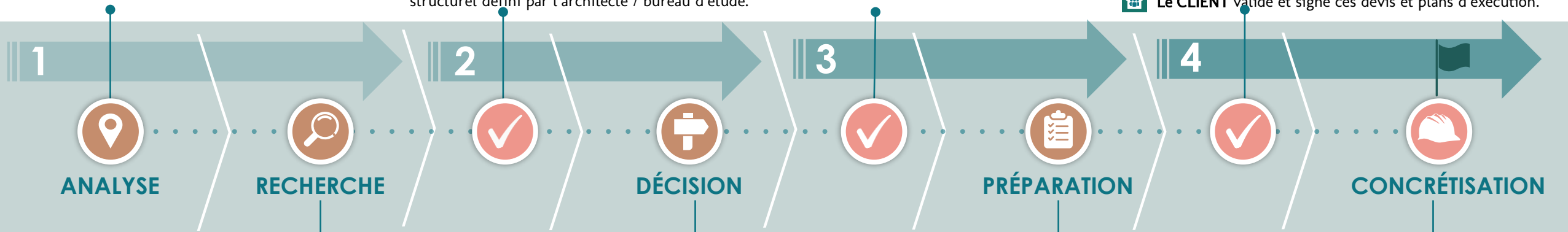
-  Le **CLIENT** présente le projet à son **architecte HMONP** et lui commande une étude de plans, permis de construire, et maîtrise d'oeuvre pour tout ce qui concerne une construction, un agrandissement de la surface plancher ou une modification de façade.
-  Toute étude nécessitant l'intervention d'un **Bureau d'Etude Technique** sera supervisée par l'**architecte HMONP**, sous la responsabilité du **Maître d'Ouvrage**.
-  **Laurine LE BELLEC** prend connaissance du projet structurel défini par l'architecte / bureau d'étude.

Validation technique






-  Le projet d'aménagement et décoration est présenté à l'**architecte HMONP**.
-  En cas de solution nécessitant une légère modification du projet défini par l'architecte, des aller-retours peuvent être nécessaires pour définir la meilleure solution pour le **CLIENT**.
- 

Validation technique



-  Le **Maître d'Œuvre / les entreprises intervenant sur le chantier** rédige des devis et expriment les modifications techniques à apporter aux **PLANS D'EXÉCUTION**
- L'architecte HMONP** réalise les plans d'exécution du projet de construction / extension / surélévation
-  **Laurine LE BELLEC** réalise les plans d'exécution d'aménagement intérieurs en suivant les préconisations de l'architecte et des entreprises.
-  Le **CLIENT** valide et signe ces devis et plans d'exécution.



Esquisses et recherche

-  **Laurine LE BELLEC** recherche le potentiel de l'habitation, au travers d'esquisses qui répondent au cahier des charges du client.
-  Le **CLIENT** participe pleinement à l'élaboration de cette recherche puis transmet ces esquisses à un **ARCHITECTE HMONP**.
-  Homer
-  Client
-  Artisans / Bureaux d'Étude






Etude aménagement intérieur

-  Après intégration des préconisations techniques des experts choisis par le client, **Laurine LE BELLEC** étudie en détail l'agencement, le mobilier, la décoration, la lumière.
- NB : Laurine LE BELLEC** n'est pas apte à encadrer et vérifier les notes de calcul des bureaux d'étude ni à remettre en question les préconisations d'un architecte HMONP.
-  Le **CLIENT** valide cet avant-projet détaillé.

Dossier de consultation des entreprises, shopping list

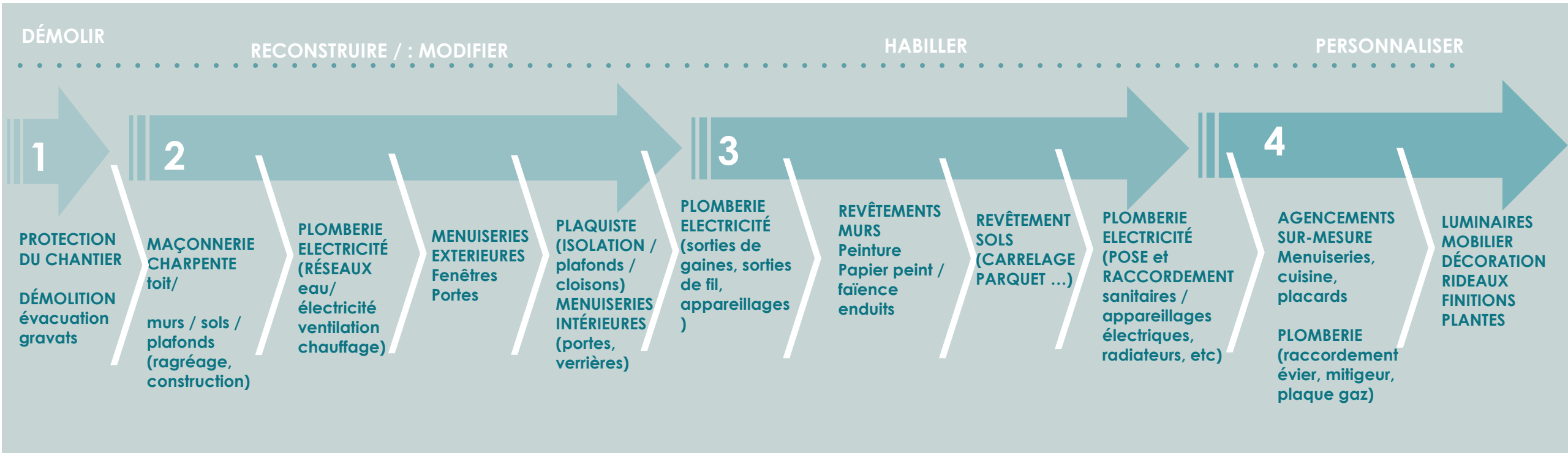
-  **Laurine LE BELLEC** facilite la préparation du **chantier d'aménagement intérieur uniquement** : descriptif estimatif des travaux lot par lot pour appel d'offre, avant-projet, shopping-list détaillée.
-  Le chantier de construction ou d'extension sera préparé et dirigé par l'**architecte HMONP**.
-  Le **CLIENT** choisit les entreprises qui réaliseront les travaux

Chantier

-  L'**architecte HMONP** suit le chantier de construction : extension : surélévation. Les **ENTREPRISES** réalisent le chantier en respectant les normes en cours.
-  **Laurine LE BELLEC** accompagne le chantier d'aménagement intérieur tout le long de sa transformation et assure un suivi du projet.
-  Le **CLIENT** effectue les formalités de [Déclaration d'Ouverture de Chantier](#), suit le chantier, prend des décisions et donne des ordres en cas d'imprévu.
-  **Toute l'équipe** communique.
-  En fin de chantier, le **CLIENT** signe un PV de réception de travaux auprès des **ENTREPRISES**. La garantie décennale peut alors démarrer.

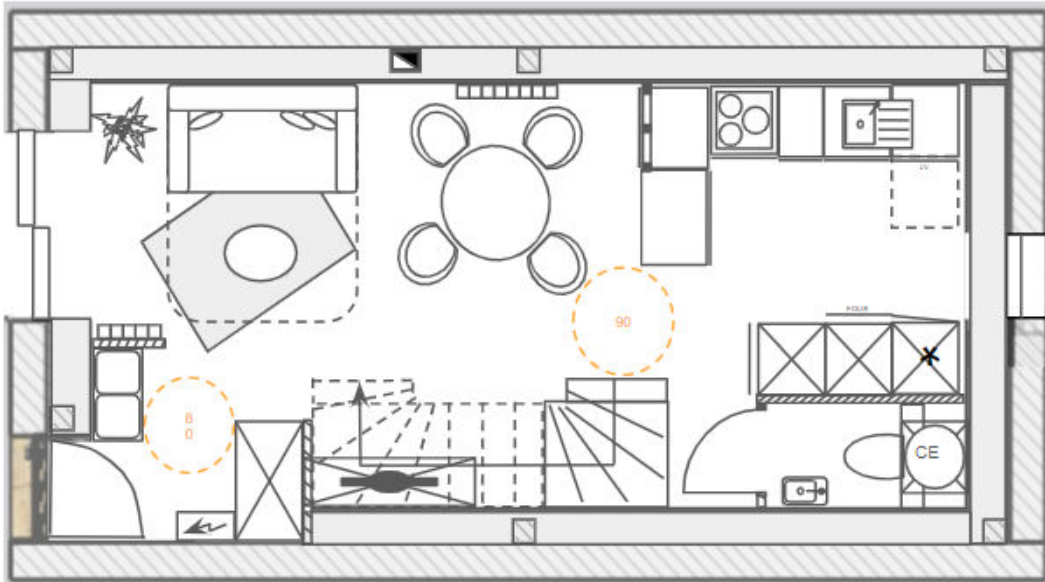
Chronologie classique d'un chantier de rénovation

Pour que vous puissiez visualiser l'ampleur de votre chantier, de l'ouverture à la pendaison de crémaillère.



Les plans et croquis

Dessinés par Laurine LE BELLEC - CASADEQUAT



Cette phrase sera applicable sur tous les documents que je produirai dans la phase Avant-Projet :

[NB : Tous documents dessinés par Laurine LE BELLEC / CASADEQUAT sont dessinés à titre d'avant-projet. Les cotes sont données à titre indicatif.

Toutes vérifications, relevés, et plans d'exécution, sont à la charge des entrepreneurs, agences, fournisseurs, et poseurs intervenant sur le chantier, qui devront apporter les assurances et garanties de mise-en-œuvre nécessaires, sous la responsabilité du client maître d'ouvrage.

Les documents fournis par Laurine LE BELLEC / CASADEQUAT valent pour conception pratique / graphique et décoration.

Ils sont réalisés sous toute réserve et ne sauraient en aucun cas tenir lieu de plan d'exécution.

Faites appel à des professionnels qualifiés pour réaliser vos travaux. Respectez les normes en cours.]



Si Laurine LE BELLEC / CASADEQUAT n'intervient pas dans le suivi de chantier, vos artisans devront réaliser et vous faire signer des plans d'exécution inspirés de ces avant-projets, après validation technique de leur part.

Si Laurine LE BELLEC / CASADEQUAT intervient dans le suivi de chantier, vos artisans devront faire leurs remarques techniques par écrit avant la réalisation des plans d'exécution par Laurine LE BELLEC / CASADEQUAT. L'absence de remarque suite à l'envoi des plans d'avant-projet inclus dans le DCE servant à la réalisation de devis, vaut pour validation technique de la part des entreprises. ayant réalisé un devis. .



Tout support fourni reste sous la propriété intellectuelle exclusive de Laurine LE BELLEC / CASADEQUAT.

Cela signifie que vous pourrez en faire usage dans le cadre de la prestation, mais que vous ne pourrez pas les diffuser ou vous en octroyer la propriété intellectuelle. Je pourrai diffuser mes plans, croquis, et supports sans que vos noms et données personnelles n'apparaissent.

Le rôle du HOMER@ dans le suivi de votre chantier, c'est quoi ?

Mon savoir-faire au service de votre quotidien



En tant que HOMER@, je suis en charge de dessiner un intérieur ergonomique et esthétique.

Je vais ainsi anticiper avec vous et pour vous, entre autres :

- Les dimensions, positionnements, et agencements de tous les rangements et mobiliers dont vous avez besoin
- La conception ergonomique de votre cuisine
- La gestion du linge, la gestion des déchets,
- Une circulation qui corresponde à votre idéal quotidien
- Un espace optimisé où les besoins de chaque cohabitant seront pris en compte
- Une conception qui anticipe une évolution possible de votre projet
- Une décoration qui mette en valeur vos murs et favorise votre bien-être
- L'éclairage et les prises dont vous avez besoin dans chaque pièce de votre maison



Mon rôle, en phase de préparation puis de concrétisation du chantier, sera de continuer de vous accompagner jusqu'à la livraison, sur les points suivants :

- Dossier de consultation des entreprises
- Recherche et suggestion de mobilier, articles de décoration, matériaux ...
- Définition du plan d'éclairage idéal (emplacement des prises, des interrupteurs, des différents types d'éclairage ...)
- Ajustement du design de certains points de détail à ré-évaluer suite aux contraintes du chantier
- Mise-en-place d'un outil de suivi du budget
- Conseil dans l'analyse des devis d'artisans
- Communication et coordination pour un chantier serein
- Compte-rendus de visite de chantier
- Accompagnement jusqu'à la réception de votre chantier.

Lors du suivi de votre chantier :

Je pourrai :



Expliquer le projet à vos artisans.



- Anticiper dans la mesure du possible, les délais nécessaires à la réalisation de votre chantier, faciliter la communication et coordonner les différents intervenants.



- Vérifier visuellement que le chantier correspond bien à la conception que vous souhaitez.
(exemple : les prises et interrupteurs sont bien aux emplacements que vous souhaitez / le calepinage du carrelage de la douche correspond visuellement à ce que vous souhaitez)



- Vous faire part de mes remarques et conseils esthétiques et ergonomiques pour anticiper l'usage au quotidien de votre habitation.

Je ne pourrai pas :

(points hors cadre de ma mission):



- Commander, encadrer ou vérifier des calculs d'études structures réalisées par un bureau d'étude. (Vous commandez ces études, je les prends en compte pour designer votre projet).



- Être responsable des retards de livraison, malfaçons, ou abandons de votre chantier par vos artisans (qui ne sont pas mes sous-traitants).



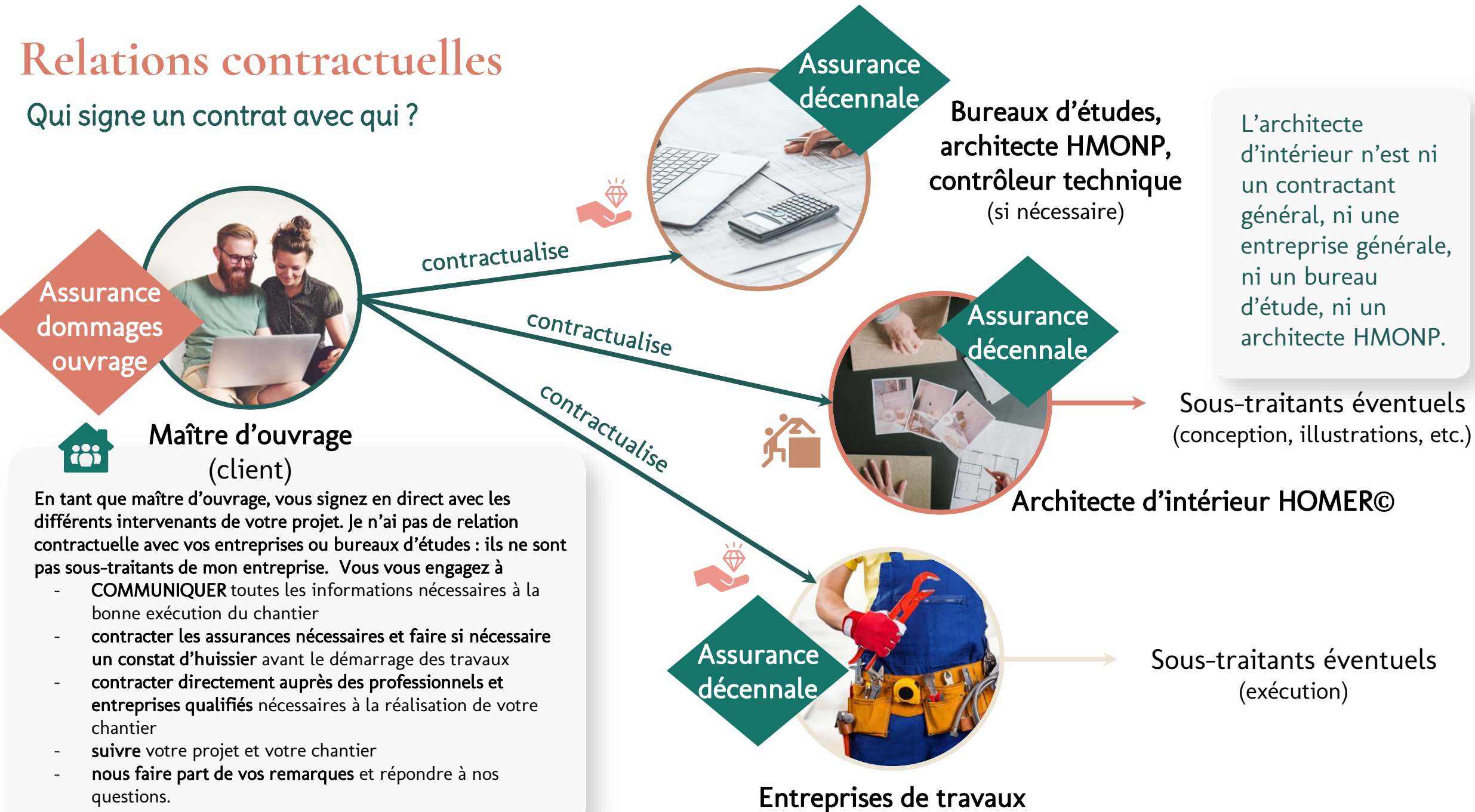
- Effectuer un contrôle technique des travaux de chaque corps d'état pour vérifier qu'ils sont réalisés dans les règles de l'art et le respect des normes en cours.
(exemple : les câblages électriques ou les soudures du plombier sont corrects, le carreleur a réalisé l'étanchéité de la douche dans les règles de l'art, etc.)



- Prendre des décisions à votre place.

Relations contractuelles

Qui signe un contrat avec qui ?



Assurance dommages ouvrage



Maître d'ouvrage
(client)

En tant que maître d'ouvrage, vous signez en direct avec les différents intervenants de votre projet. Je n'ai pas de relation contractuelle avec vos entreprises ou bureaux d'études : ils ne sont pas sous-traitants de mon entreprise. Vous vous engagez à

- COMMUNIQUER toutes les informations nécessaires à la bonne exécution du chantier
- contracter les assurances nécessaires et faire si nécessaire un constat d'huissier avant le démarrage des travaux
- contracter directement auprès des professionnels et entreprises qualifiés nécessaires à la réalisation de votre chantier
- suivre votre projet et votre chantier
- nous faire part de vos remarques et répondre à nos questions.

Assurance décennale



Bureaux d'études, architecte HMONP, contrôleur technique
(si nécessaire)

Assurance décennale



Architecte d'intérieur HOMER©

Sous-traitants éventuels
(conception, illustrations, etc.)

Assurance décennale



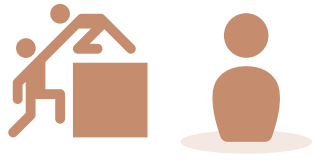
Entreprises de travaux

Sous-traitants éventuels
(exécution)

L'architecte d'intérieur n'est ni un contractant général, ni une entreprise générale, ni un bureau d'étude, ni un architecte HMONP.

Assurances et responsabilités

Clarification des rôles de chacun.



Laurine
LE BELLEC

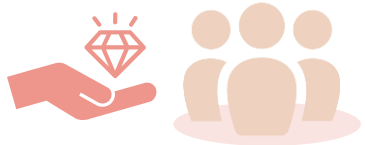
Designer & coordinateur

Mon rôle est de vous accompagner et de vous conseiller.

Lors de la réalisation de ma mission, je vous communiquerai une attestation d'assurance RC Professionnelle et RC Décennale.

Grâce à cette assurance, je suis en mesure de vous proposer des plans cotés et d'assurer le suivi et la coordination de votre chantier.

NB : la garantie décennale est acquise dès lors que l'intégralité des factures sont réglées à date.



Votre équipe
d'artisans

Maîtres d'œuvre exécutants

Vos artisans doivent disposer d'une assurance décennale, s'engager à connaître et respecter les normes en cours, et vous faire signer des plans d'exécution. Toutes les personnes travaillant sur votre chantier doivent être déclarées.

Pour toute construction ou démolition relevant de l'assurance décennale, faites appel à des bureaux d'études qualifiés.



Vous, client(s)

Maîtres d'ouvrages

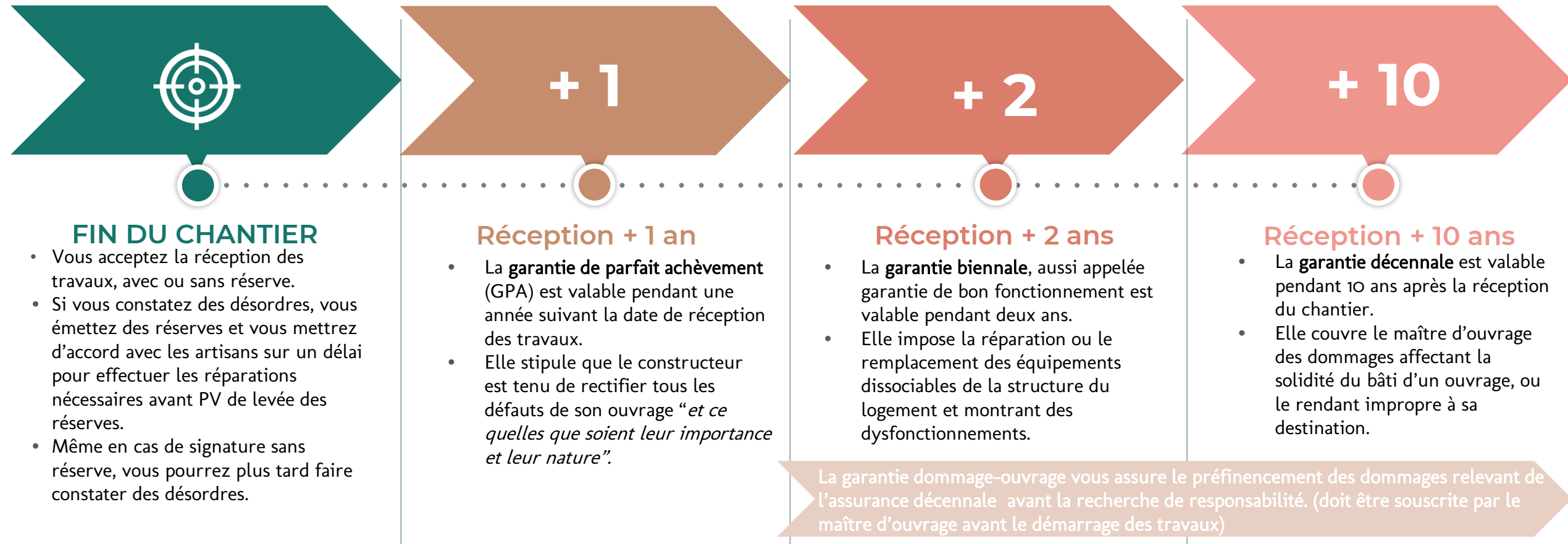
Tous travaux intervenant sur la structure nécessitent l'obligation (en France) de souscrire à une [assurance dommage-ouvrage](#) AVANT le démarrage du chantier.. Renseignez-vous auprès de votre assureur.

Par ailleurs, en cas de travaux conséquents pouvant potentiellement être accusés d'avoir causé des dommages dans le voisinage ou des parties communes, faites un constat d'huissier avant le démarrage de vos travaux.

Après la fin de votre chantier

Vos garanties légales

Vous contractez directement auprès des entreprises de votre choix. En fin de chantier, vous signerez un [procès-verbal de réception de travaux](#) auprès des entreprises, pour pouvoir bénéficier des garanties suivantes :



En cas de chantier réalisé par le maître d'ouvrage

Qui est responsable de quoi ?



Vous

Attention

Le maître d'ouvrage réalisant seul ses travaux, devra à ses risques et périls en assumer les conséquences.

En effet, en vertu de l'article 1792-1 du code civil, tout particulier effectuant des travaux est réputé **constructeur de l'ouvrage**, et engage sa responsabilité.

En tant que constructeur, si vous réalisez vous-même des travaux, vous devrez répondre des dommages qui relèvent de la garantie décennale, et ce sans qu'aucune clause particulière insérée dans un acte de vente ne puisse vous exonérer de cette responsabilité si demain vous décidez de vendre votre bien immobilier. D'où l'intérêt de recourir à des professionnels du métier.

Tarifs et délais

Combien coûte ma prestation et sous quel délai sera-t-elle exécutée ?



Les tarifs et délais de ma prestations dépendent de son contour et de la difficulté de votre projet.
Ils sont étudiés au cas par cas.
Les tarifs sont fixes, et détaillés dans le devis de ma prestation.
En cas de prestation complémentaire, un nouveau devis sera édité.

Droit de rétractation (réservé aux clients particuliers / non applicable auprès des professionnels)

Avant de démarrer votre projet



Vous

Dans les 14 jours suivant la signature du devis :

Conformément à l'article L. 121-20 du Code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités ».

Si vous souhaitez que la prestation démarre **AVANT** la fin du délai légal de rétractation :

En application de l'article L121-20-2 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats portant sur la fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin d'un délai de quatorze jours francs.

Si vous souhaitez que la prestation démarre dans un délai inférieur à 14 jours après la signature de votre devis, vous devrez donc renoncer à votre droit de rétractation.

Données personnelles

Le respect de votre vie privée est ma priorité



Vous

Vos coordonnées et données personnelles

Les données à caractère personnel sont collectées par CASADEQUAT avec le consentement de ses clients, qui lui transmettent par quelque moyen que ce soit les informations nécessaires à la réalisation des Services et à l'exécution du Contrat (du type nom, prénoms, adresse, etc.).

CASADEQUAT conserve les données personnelles de ses clients et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des données collectées mais aussi leur confidentialité, c'est-à-dire s'assurer que seules les personnes autorisées y accèdent.

En tant que client, vous êtes libre d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier, de les mettre à jour et enfin de vous opposer à tout moment à leur conservation par CASADEQUAT au-delà de la durée du présent Contrat et d'en solliciter la suppression par courrier envoyé à l'adresse suivante : laurine@casadequat.fr

CASADEQUAT s'engage à faire ses meilleurs efforts pour protéger les données à caractère personnel afin notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés. CASADEQUAT s'engage à ne pas les transférer hors de l'Union européenne.



Votre dossier

L'étude de votre dossier

CASADEQUAT conserve la propriété intellectuelle exclusive de tous supports fournis (dossiers, plans, croquis, tableaux ...). A ce titre, CASADEQUAT se réserve le droit de diffuser des images de l'étude de votre projet à des fins commerciales ou pédagogiques, sans que vos coordonnées personnelles (nom, adresse) n'apparaissent, afin de conserver votre anonymat. Vos prénoms pourront éventuellement être diffusés, sauf demande contraire de votre part.

Par ailleurs, CASADEQUAT pourra être amené, pour la réalisation des Services demandés, à transférer votre dossier et vos coordonnées à des entreprises ou fournisseurs susceptibles d'intervenir dans le cadre de votre chantier.

Enfin, CASADEQUAT étant membre du Réseau HOMER© - réseau de professionnels de l'optimisation d'espace de l'Habitat, votre dossier pourra être soumis à l'analyse des membres de ce Réseau, sans que vos coordonnées (nom, adresse) n'apparaissent. Cette analyse croisée permet d'enrichir votre projet vers une réflexion plus poussée et garantit une formation permanente de ses membres, pour plus de satisfaction du côté des clients.

En cas d'arrêt de travail

Que se passe-t-il si je suis dans l'incapacité de suivre votre projet ?

(on est bien d'accord que "ça n'arrive qu'aux autres" mais qu'on aime anticiper.)



Petit arrêt

1- Arrêt de courte durée

En cas d'arrêt de courte durée (moins de 20 jours), l'étude et le suivi de votre projet seront reportés sans incident sur le montant du devis.



Long arrêt

2-Arrêt de longue durée

En cas de maladie ou d'accident déclenchant un arrêt de plus de 21 jours, ma mission pourra être, au choix :

- reportée, en maintenant les conditions tarifaires signées au devis,
- transférée à un.e partenaire du Réseau HOMER© qui reprendra le projet là où il en était, dans les mêmes conditions tarifaires.
- ou annulée. Dans ce cas seuls les prestations déjà réalisées seront facturées.



Arrêt définitif

3-Invalidité / Décès / cessation d'activité

En cas d'invalidité ou décès, ou cessation d'activité, seules les prestations déjà réalisées devront être soldées. (le cas échéant, auprès de mes héritiers).

Si vous souhaitez continuer votre projet avec un partenaire du Réseau HOMER©, contactez home@optimisemonespace.com

En cas de litige

et on fera tout pour qu'il n'y en ait aucun.



Dialogue

1- Vous et moi

En cas de désaccord, la première étape à laquelle nous nous engageons mutuellement est celle du dialogue et de l'écoute de l'autre.

Nous nous engageons mutuellement à tout mettre en œuvre pour trouver une solution amiable à tout différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de ma prestation de services.



Médiation

2-Centre de Médiation (réservé aux clients particuliers / non applicable en BtoB)

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la Consommation, en cas de litige concernant ma prestation, si nous ne parvenons pas à trouver un accord, vous pouvez recourir gratuitement au service de la médiation du Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice dont mon entreprise relève :

Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice CM2C (joignables par voie électronique : cm2c.net ou par voie postale : 14 rue saint Jean 75017 Paris).



Justice

3-Tribunal

Le présent Contrat est soumis au droit français.

Faute de parvenir à un accord dans les trois (3) mois de la notification d'un différend circonstancié, nous aurons, vous comme moi, toute liberté pour saisir le Tribunal de Commerce de Meaux.